

CONFÉRENCE DE PRESSE
63, 65, 67 rue d'Aubagne, 13001 Marseille

Jeudi 8 novembre 2018 à 11h

Mesdames, Messieurs,

C'est d'abord aux personnes décédées et disparues que je pense et auxquelles je souhaite, au nom de la Ville de Marseille, rendre hommage. C'est leurs familles que je souhaite assurer de notre soutien plein et entier.

Je m'incline sur la douleur des proches et des amis des femmes et des hommes disparus dans ce drame qui émeut tous les Marseillais. Car si c'est une rue ancienne de notre ville qui est dévastée, c'est Marseille toute entière qui porte aujourd'hui le deuil.

L'heure n'est évidemment pas aux polémiques ni à l'expression d'intérêts particuliers. Elle est au recueillement et au rassemblement, au-delà des invectives et des anathèmes jetés en pâture dans les médias et les réseaux sociaux.

La dignité à l'égard des familles s'impose à tous pour les accompagner dans le deuil, d'autant que, les recherches ont dû être stoppées par mesure de sécurité et que d'autres victimes pourront peut-être être malheureusement découvertes encore quand reprendront les fouilles.

Dans cette terrible épreuve, je souhaite aussi saluer l'ensemble des marins pompiers et de tous les services qui interviennent depuis plus de trois jours dans un environnement dangereux et dans des conditions climatiques difficiles.

Seul le prononcé fait foi

Je rends hommage aussi en particulier aux équipes de la Mairie du 1^{er} secteur qui accueillent depuis lundi les personnes sinistrés et les familles de victimes ainsi qu'aux équipes de la Direction de la Gestion Urbaine de proximité.

Afin que les secours puissent poursuivre les recherches dans les décombres des immeubles effondrés de la rue d'Aubagne, j'ai signé hier soir, en parfait accord avec Monsieur le Préfet, un arrêté pris sur la base du pouvoir de police générale du Maire, prescrivant la déconstruction des deux immeubles situés au 69 et 71 de la rue d'Aubagne, qui menaçaient de s'effondrer.

Cette déconstruction était une mesure techniquement nécessaire, selon le rapport des bureaux d'études, pour garantir la Sécurité publique et poursuivre les opérations de secours à victimes, éviter son ensevelissement supplémentaire et empêcher un effondrement des immeubles contigus.

Selon les informations techniques les plus récentes, la déconstruction réalisée cette nuit va permettre la reprise des opérations de recherche des victimes dès la fin de cette matinée.

Comme vous le savez, et ainsi qu'en attestent les propos tenus par le Procureur de la République hier, une enquête judiciaire est en cours et nous donnerons toutes les explications nécessaires.

Je souhaite plus largement faire le point et apporter toutes les informations sur les politiques que nous avons conduites, et que nous conduisons encore, dans une démarche commune avec l'ensemble de mes partenaires, en matière d'habitat et de logement.

C'est un domaine éminemment complexe, tant sur le plan technique et juridique que social. Il est complexe aussi en raison des compétences croisées entre la Ville de Marseille, l'État, la Métropole, le département des Bouches-du-Rhône et la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Seul le prononcé fait foi

C'est un domaine, en outre, qui implique un très grand nombre d'acteurs publics et privés, depuis l'Agence Régionale de Santé jusqu'aux autorités judiciaires et policières en passant par les différents acteurs de l'ANRU, l'ensemble des bailleurs sociaux et de nombreux organismes ou associations d'une multitude de secteurs. Il fait appel à des procédures lourdes, coûteuses et longues.

Les difficultés que nous rencontrons, toutes les collectivités, les grandes villes notamment, les connaissent toutes, et Julien DENORMANDIE, le ministre délégué auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales l'a justement rappelé ces derniers jours.

Depuis plus de vingt ans, nous sommes porteurs, mon équipe municipale et moi, d'une ambition forte et d'une véritable exigence pour la rénovation de l'habitat ancien et la réhabilitation des secteurs dégradés ou indignes.

Cette ambition et cette exigence se sont traduites par des actions multiples, importantes et constantes à l'échelle de la ville toute entière, que nous avons conduites avec l'ensemble de nos partenaires. Elles se sont inscrites dans le cadre de tous les dispositifs existants que nous permet la loi et que nous autorisent les politiques menées à l'échelle des gouvernements successifs.

Cette ambition vise en permanence l'amélioration des conditions de vie des Marseillais en rénovant l'habitat public et privé dans les quartiers les plus dégradés et paupérisés.

Dès 1999, nous sommes ainsi intervenus dans la copropriété du Parc Bellevue, dans le 3ème arrondissement, pour supprimer une tour et lancer une vaste opération de réhabilitation.

Avec l'État, la Ville de Marseille a engagé de très nombreuses opérations d'amélioration de l'habitat, public et privé. Nous avons ainsi contracté de

nombreux partenariats institutionnels publics et privés et tout l'arsenal réglementaire a été déployé. Des moyens colossaux ont été mobilisés.

Depuis 2005, la seule Ville de Marseille a engagé plus de 200 millions d'euros, dont 110 au seul titre de l'ANRU, 35 de l'éradication de l'habitat indigne et 28 du logement locatif social.

Avec l'Etat toujours, la Ville de Marseille a mis en œuvre plusieurs Plans de sauvegarde dans les copropriétés dégradées. Dans la copropriété du Parc Bellevue par exemple, dont je parlais tout à l'heure, une partie du « parc social de fait » est devenue publique avec l'appui de Marseille Habitat et du bailleur social Logirem. Nous l'avons fait afin de préserver l'habitat de centaines de familles et de réhabiliter leurs logements avec des aides publiques.

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre, plusieurs quartiers du grand centre-ville ont fait l'objet d'opérations de résorption de l'habitat insalubre. Ces RHI, comme celle du secteur Guichard-Gaillard à Saint-Mauront, ou Séraphin dans le 15ème arrondissement, ont permis de démolir des logements dégradés et de construire des logements sociaux pour les ménages concernés.

Avec les projets de rénovation urbaine, ce sont non seulement des milliers de logements sociaux qui sont démolis, reconstruits et réhabilités depuis 2005, et ce sont également des opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé que nous avons menées en partenariat avec l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée. Elles ont concerné par exemple les immeubles de la rue Camille Pelletan, des Boulevards de Strasbourg et de Paris.

Dans le cadre des Plans successifs d'Eradication de l'Habitat Indigne que la Ville de Marseille met en œuvre depuis plus de quinze ans, des milliers de

personnes ont été relogées, des centaines de logements ont été traités en particulier dans les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 15^{ème} arrondissements.

Le chantier reste immense, vous le savez. Car à Marseille, et notamment dans tout le centre-ville, l'habitat est ancien, construit avec les techniques de l'époque et suivant une topographie où les immeubles s'appuient les uns sur les autres dans une configuration délicate.

Cet habitat, il est en outre majoritairement privé. Et ne nous le cachons pas, cette situation aiguise parfois des appétits pour lesquels l'intérêt public ou collectif n'est pas assurément une priorité.

L'intervention publique doit se confronter à des réglementations protectrices de la propriété privée pour justifier son action contre les marchands de sommeil et propriétaires indécents, tout en assurant aux propriétaires de bonne foi, occupants ou bailleurs, la mobilisation des aides publiques dans les copropriétés, quelle que soit leur taille.

La Ville de Marseille et la Métropole Aix Marseille Provence, qui exerce pleinement les compétences en matière d'habitat et de logement désormais, mobilisent des moyens financiers très importants.

Ces moyens ne peuvent, et de très loin, y pourvoir à eux seuls, même s'ils sont renforcés par les subventions allouées par l'Etat et ses agences nationales, par le Département et par la Région auprès des organismes HLM comme des opérateurs privés mandatés par les pouvoirs publics. Mais l'ampleur des situations à traiter nécessite beaucoup plus.

Au-delà des énormes moyens financiers que ce grand chantier d'envergure nationale exige, nous nous heurtons tous, toutes les communes, toutes les collectivités, à des procédures longues, terriblement longues et coûteuses.

Ces procédures, vous le savez aussi, certains les utilisent au détriment de l'intérêt collectif. Mais il est indispensable aussi que l'ensemble des pouvoirs publics unissent leurs efforts pour accélérer les procédures et réduire les délais comme pour le bâtiment B de Kallisté ou celui situé au n° 8 de la place des Halles Delacroix.

J'en appelle donc à l'Etat afin que la réglementation évolue pour faciliter et, surtout, accélérer l'action publique dans l'habitat privé quand celui-ci est en mauvais état.

J'en appelle donc à tous les acteurs publics pour qu'ils unissent mieux encore leurs efforts financiers.

Enfin, je ne peux terminer mon propos sans remercier l'ensemble des agents publics et l'ensemble de la population du secteur pour leur dévouement, leur engagement et les innombrables témoignages de soutien apportés aux familles. Marseille prouve, en ce moment encore, son formidable sens de la solidarité.

Je vous remercie.